

COMPTABILITÉ • PAIE • FINANCE**Situation professionnelle — BIOETHIK : sujet complet**

Sujet officiel du Baccalauréat Technologique, série Sciences et Technologies de la Gestion, épreuve de spécialité « Comptabilité et Finance de l'Entreprise », session 2008 (SARL BIOETHIK) — sujet complet reconstitué et actualisé pour publication (taux de TVA, cotisations sociales, prélèvement à la source, mutuelle, RGPD en vigueur).

SITUATION PROFESSIONNELLE

Durée indicative : 4 heures (4 dossiers indépendants, à traiter dans l'ordre de votre choix)

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission.

Il est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de la copie.
Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter les numéros des comptes, les noms des comptes et un libellé.

Présentation du sujet

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants :

- DOSSIER 1 — Gestion des clients et opérations diverses
- DOSSIER 2 — Embauche et travaux de fin d'exercice
- DOSSIER 3 — Gestion commerciale
- DOSSIER 4 — Répartition du bénéfice et analyse du bilan

Annexes :

- Annexe 1 à Annexe 3 et Annexe A (Dossier 1)
- Annexe 4 à Annexe 6 et Annexes B-C (Dossier 2)
- Annexe 7 à Annexe 10 (Dossier 3)
- Annexe 11 et Annexes D-E (Dossier 4)

La SARL BIOETHIK travaille depuis plusieurs années en partenariat avec des artisans d'Inde, du Népal et du Mali, qui produisent des vêtements en fibres naturelles et des objets d'artisanat local commercialisés selon les principes du commerce équitable. Elle se compose de 3 dirigeants, d'une assistante de direction, d'un responsable informatique, d'une équipe de modélistes, d'un service commercial et d'un service comptable. La SARL BIOETHIK dispose d'un progiciel comptable, d'un progiciel de paie, d'un tableur et d'un logiciel de gestion de base de données. La TVA est au taux de 20 %.

DOSSIER 1 — GESTION DES CLIENTS ET OPÉRATIONS DIVERSES

Première partie — Gestion comptable des clients

Le magasin EQUITABIO (15 rue Pierre de Coubertin, 57000 Metz) est un client habituel de BIOETHIK, suivi dans la comptabilité au moyen du compte auxiliaire 411034. Une consultation de sa fiche dans le progiciel comptable (annexe 1) indique : « ce client respecte toujours scrupuleusement les conditions de paiement négociées avec lui ».

Le 12 octobre N, BIOETHIK livre une commande à EQUITABIO et doit lui adresser la facture n° 8561 (annexe A, à rendre).

Annexe 1 — Consultation du compte client EQUITABIO sous progiciel comptable

Compte	Intitulé	Nom	Ville
4110034	CLIENT EQUITABIO	EQUITABIO	METZ

NB : ce client respecte toujours scrupuleusement les conditions de paiement négociées avec lui.

Annexe A — Facture n° 8561 (à rendre)

Réf.	Désignation	Taille	Qté	PU HT	Montant HT
PAH004	Baggy homme rayé	38	4	34,50 €	138,00 €
PAH004	Baggy homme rayé	40	4	34,50 €	138,00 €
PAF321	Baggy femme uni prune	38	10	39,00 €	390,00 €
PAF324	Baggy femme kaki/violet	38	2	41,00 €	82,00 €

Conditions générales de vente : remise de 5 % pour toute commande supérieure à 500 € HT ; escompte de 2 % pour tout paiement sous 8 jours ; règlement à 30 jours fin de mois de facturation ; TVA à 20 %.

Deuxième partie — Opérations diverses

Annexe 2 — Opérations courantes

- 23 novembre N : facture EDF n° 3512, électricité des locaux, 345,00 € HT.
- 10 décembre N : acquisition d'une fourgonnette de livraison, 35 000,00 € HT. Acompte de 12 000,00 € versé le 12 octobre N (déjà comptabilisé). Règlement du solde par chèque n° 85008.
- 15 décembre N : avis de débit n° 1245, prélèvement EDF.
- 18 décembre N : acquisition d'un nouveau serveur informatique, 8 000,00 € HT, frais de livraison et d'installation 123,00 € HT. Facture n° 3452 payable sous 8 jours avec escompte de 1 %.

Par ailleurs, le 3 décembre N, BIOETHIK a fait l'acquisition, par l'intermédiaire de sa banque, de 12 actions d'une société spécialisée dans le commerce équitable, valeur unitaire 75 €. L'avis de débit fait apparaître des frais bancaires de 12,00 € HT.

Annexe 3 — Édition du brouillard relatif à l'opération du 3 décembre N

N° compte	Intitulé du compte	Libellé	Débit	Crédit
503000	Actions	VMP COMM ÉQUITABLE	900,00 €	
637000	Autres impôts, taxes et vers. assimilés	VMP COMM ÉQUITABLE	12,00 €	
445664	TVA déductible 20 %	VMP COMM ÉQUITABLE	2,40 €	
512000	Banque	VMP COMM ÉQUITABLE		914,40 €

TRAVAIL À FAIRE — Dossier 1

Première partie

- Après consultation du compte client (annexe 1), compléter la facture de doit n° 8561 (annexe A, à rendre).

2. Rappeler la nature de la réduction « escompte » et les cas dans lesquels elle peut être accordée.
3. Expliquer l'intérêt, pour une entreprise, d'accorder une telle réduction.
4. Quelle est la nature du compte 411034 ? Quel est l'intérêt, pour l'entreprise, d'utiliser ce type de compte pour ses clients ?
5. Enregistrer cette facture dans le journal des ventes.

Deuxième partie

1. Procéder aux enregistrements rendus nécessaires par les opérations de l'annexe 2.
2. Après étude du brouillard de l'annexe 3 : préciser l'erreur commise lors de la saisie ; peut-on modifier directement cette écriture ? Justifier.
3. Quel est l'objectif d'une société lorsqu'elle achète des valeurs mobilières de placement ?

DOSSIER 2 — EMBAUCHE ET TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE

Première partie — Embauche d'un nouveau salarié

Les dirigeants de BIOETHIK ont décidé d'embaucher un nouveau salarié, M. VERDRAP, assistant de gestion, au sein du service comptable. Ils demandent de l'intégrer au réseau informatique et de prendre en charge sa paie.

Annexe 4 — Organisation du réseau de l'entreprise

Poste	Adresse IP	Utilisateur habituel
Poste n° 1	192.168.231.968	M. FRET (administrateur réseau)
Poste n° 2	192.168.412.789	Mme PUJA
Poste n° 3	192.168.412.790	M. LURET
Poste n° 4	192.168.412.791	Mme LUCE
Poste n° 5	192.168.412.792	non identifié

Mme PUJA tient la comptabilité et doit avoir un accès restreint à la paye ; M. LURET est chargé de la paye ; Mme LUCE est secrétaire au sein du service ; M. VERDRAP sera chargé de la saisie des écritures comptables, mais ne pourra pas modifier ou supprimer une écriture sans l'intervention de Mme PUJA.

Annexe 5 — Informations sur les coûts salariaux

Le salaire brut mensuel de M. VERDRAP, assistant de gestion, est de 2 100,00 €.

Cotisation	Base	Taux salarial	Taux patronal
Assurance maladie	Brut		7,00 %
Vieillesse plafonnée	Brut (T1)	6,90 %	8,55 %
Vieillesse déplafonnée	Brut	0,40 %	2,11 %
Allocations familiales	Brut		3,45 %
FNAL	Brut (T1)		0,10 %
Retraite complémentaire (T1)	Brut	3,15 %	4,72 %
CEG (T1)	Brut	0,86 %	1,29 %
Assurance chômage	Brut	0 %	4,00 %
AGS	Brut		0,25 %
CSA	Brut		0,30 %
CSG déductible	98,25 % du brut	6,80 %	
CSG non déductible	98,25 % du brut	2,40 %	
CRDS	98,25 % du brut	0,50 %	

Grille des taux par défaut du PAS (métropole, à compter du 1er mai 2026) : 0 % en-dessous de 1 635 € ; 0,5 % de 1 635 à 1 698 € ; 1,3 % de 1 698 à 1 807 € ; 2,1 % de 1 807 à 1 928 €.

Annexe 6 — Complémentaire santé collective (mutuelle)

Depuis le 1er janvier 2016, tout employeur de droit privé doit faire bénéficier ses salariés d'une couverture santé collective, financée à au moins 50 % par l'employeur (art. L911-7 du Code de la sécurité sociale). Cotisation mensuelle de M. VERDRAP : 45,00 €, répartie à parts égales (22,50 € employeur / 22,50 € salarié).

Deuxième partie — Travaux de fin d'exercice

BIOETHIK est sur le point de clôturer son exercice N. Deux dossiers doivent encore être traités : les clients douteux, et le litige avec le salarié M. DUBOIS.

Annexe 6 bis — Informations relatives aux travaux d'inventaire

Client	Créance TTC au 31/12/N	Dépréciation au 31/12/N-1	Situation
TRAVERD	1 100,32 €		Client douteux dans l'exercice ; perte évaluée à 20 % de la créance.
BOULEZ	1 124,24 €	650,00 €	Client devenu définitivement irrécouvrable.
FREMONT	813,28 €	370,00 €	L'entreprise pense récupérer 40 % de sa créance.

BIOETHIK a reçu, le 7 décembre N, une lettre de Me GACOU, avocat, dans l'affaire opposant l'entreprise à M. DUBOIS, ancien salarié, devant le conseil des prud'hommes (licenciement contesté survenu au cours de l'exercice N). Me GACOU estime que la société pourrait être condamnée à verser 5 000,00 € (frais de procédure et dommages-intérêts). La procédure suit son cours.

TRAVAIL À FAIRE — Dossier 2

Première partie

1. Préciser l'intérêt, pour une entreprise, de travailler en réseau.
2. Indiquer ce que représentent les adresses IP figurant en annexe 4.
3. Le poste n° 5 a un utilisateur non identifié. Quel risque cela représente-t-il ? Quelle mesure préconiser ?
4. Préciser le nom de la personne à contacter pour que M. VERDRAP obtienne un accès au réseau. Justifier.
5. Compléter le tableau des droits d'accès pour les 4 utilisateurs du service comptable (annexe B, à rendre).
6. Calculer, à l'aide de l'annexe 5, les cotisations sociales salariales et patronales de M. VERDRAP (y compris mutuelle), son salaire net avant et après prélèvement à la source, et le coût total pour l'entreprise.
7. Comptabiliser les opérations relatives au salaire de M. VERDRAP (constatation puis règlement).

Deuxième partie

1. Expliquer pourquoi l'entreprise doit enregistrer des dépréciations sur créances, et indiquer le principe comptable mis en œuvre.
2. Présenter, dans un tableau, les calculs relatifs à la régularisation des créances, et enregistrer les écritures nécessaires au 31 décembre N.
3. À partir des informations concernant M. DUBOIS, procéder à l'enregistrement nécessaire.
4. Indiquer les incidences des opérations ci-dessus sur le bilan, le compte de résultat et la trésorerie de l'entreprise (annexe C, à rendre).

DOSSIER 3 — GESTION COMMERCIALE

Première partie — Gestion commerciale des clients

Suite à sa participation à un salon à Rouen, BIOETHIK a reçu, le 15 octobre N, une commande d'une nouvelle cliente, Murielle VALERY (particulier), 14 rue du grain d'or, 76000 Rouen, tél. 02 35 67 98 90, murielle.valery@wanadoo.fr, qui doit être créée dans la base de données de l'entreprise.

Annexe 7 — Extrait de la base de données

Table CLIENT (extrait) :

codeclient	nomclient	CPclient	villeclient	télclient	codecat	numcom
4110250	COPPE	76000	Rouen	0235344567	P	01
4110251	DEGOUL	15000	Aurillac	0471234986	P	02
4110252	BIOCHEMIN	84000	Avignon	0490287459	R	03
4110256	BIOSHOP	87000	Limoges	0555345678	R	02
4110258	Le Chat Hurlant	76200	Dieppe	0232456543	R	01

Table COMMERCIAL :

numcom	nomcommercial	prénomcommercial
01	THIBAM	Jacques
02	ROCHEZ	Marie
03	LEROUGE	Noël

Table CATEGORIE :

codecat	nomcategorie
A	autres (comités d'entreprise, salons, associations)
P	particuliers
R	revendeurs

Deuxième partie — Communication commerciale

Lorsque BIOETHIK participe à un salon, elle informe préalablement ses clients « Particuliers » de la même zone géographique par courriel.

Annexe 8 — Courriel envoyé aux clients d'Orléans

Objet : ouvrez vite, un cadeau vous attend !

Le prochain salon BIO-ORIGINE aura lieu à Orléans. Pour fêter Noël, un cadeau surprise vous attend sur notre stand, sur présentation de ce courriel.

« En savoir plus »

« Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mails de notre part, cliquez ici. »

TRAVAIL À FAIRE — Dossier 3

Première partie

1. Définir la notion de clé primaire, et indiquer celle de la table CLIENT.
2. Pourquoi n'est-il pas possible d'affecter le code 4110256 à la nouvelle cliente Murielle VALERY ?
3. Expliquer la présence de l'attribut « numcom » dans la table CLIENT.
4. Peut-on affecter à cette nouvelle cliente le numéro de commercial « 04 » (Thomas LEVERT) ? Justifier.
5. Le code 4110345 a été affecté à cette nouvelle cliente, suivie par Jacques THIBAM. Rédiger la requête SQL de création.

6. Rédiger la requête SQL permettant d'obtenir la liste des clients « revendeurs » suivis par Jacques THIBAM.

Deuxième partie

1. Quels sont les objectifs visés par cette communication, et quelle est la cible visée ?
2. Sur quel fondement juridique BIOETHIK peut-elle adresser ce courriel sans consentement préalable spécifique ?
3. Expliquer pourquoi la mention de désinscription doit obligatoirement figurer dans ce courriel.
4. Rédiger la requête SQL permettant d'obtenir la liste des clients particuliers d'Orléans, nécessaire avant l'envoi du courriel.

SUJET ADAPTE PAR RODCO

DOSSIER 4 — RÉPARTITION DU BÉNÉFICE ET ANALYSE DU BILAN

Première partie — Répartition des bénéfices

BIOETHIK vous confie les travaux relatifs à l'affectation du résultat de l'exercice N. Informations issues du bilan N-1 :

- capital 30 000,00 € ;
- réserve légale 2 400,00 €.
- Bénéfice de l'exercice N : 5 600,00 €.
- Report à nouveau débiteur (N-1) : – 1 000,00 €.
- Les associés ont décidé de distribuer 3 000,00 € de dividendes et de doter 1 000,00 € de réserves facultatives.

Deuxième partie — Analyse du bilan

Les gérants de BIOETHIK s'inquiètent de la situation financière de leur entreprise et souhaitent une analyse détaillée du bilan (annexe 11).

Annexe 11 — Bilan de l'entreprise BIOETHIK au 31 décembre N

ACTIF	Brut	Amort./dépréc.	Net
Immobilisations incorporelles	2 740	2 000	740
Immobilisations corporelles	49 340	3 900	45 440
Immobilisations financières	1 950	0	1 950
Total I	54 030	5 900	48 130
Stocks de marchandises	131 000	1 000	130 000
Clients et comptes rattachés	29 500	2 600	26 900
VMP	1 500	0	1 500
Disponibilités	14 000	0	14 000
Total II	176 000	3 600	172 400
TOTAL GÉNÉRAL	230 030	9 500	220 530
PASSIF			Net
Capital			30 000
Réserve légale			2 400
Autres réserves			10 280
Report à nouveau débiteur			– 1 000
Résultat			5 600
Total I — Capitaux propres			47 280
Provisions pour risques			5 000
Emprunt auprès des ét. de crédit (1)			127 120
Dettes fournisseurs			38 130
Dettes fiscales et sociales			3 000
TOTAL GÉNÉRAL			220 530

(1) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque : 32 625 €.

TRAVAIL À FAIRE — Dossier 4

Première partie

1. Expliquer pourquoi le report à nouveau est « débiteur ».
2. Expliquer pourquoi un arbitrage est nécessaire entre dividendes et réserves facultatives.
3. Présenter, dans un tableau, la répartition du résultat de l'exercice N (annexe D, à rendre).

4. Indiquer les formules de calcul de la réserve légale maximale, du bénéfice à répartir, et de la réserve légale de l'exercice.

Deuxième partie

1. À partir de l'annexe 11, établir le bilan fonctionnel (annexe E, à rendre — fichier Excel fourni séparément).
2. Calculer le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.
3. Quelle relation peut-on établir entre ces indicateurs ? Vérifier qu'elle est respectée.
4. Rédiger un commentaire sur l'équilibre financier de l'entreprise et proposer des solutions si nécessaire.

SUJET ADAPTE PAR RODCO